



Notre monde. À vous d'agir.

**Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Genève, 26 novembre 2011 – Pour l'humanité



FR

CD/11/4.5

Original : anglais

Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, Suisse
26 novembre 2011

L'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires

Rapport de mise en œuvre

Document établi conjointement par

**le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale
des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Genève, octobre 2011

Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires

Juin 2009 – Juin 2011

Résumé

L'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires (ci-après « l'AS et ses MS ») sont demeurés la référence pour la coordination des interventions du Mouvement lors de situations d'urgence récentes et d'opérations de secours internationales de longue durée. Dans ce cadre, les Sociétés nationales hôtes ont assumé sensiblement plus de responsabilités en matière de coordination et de gestion des activités de secours internationales du Mouvement. Répondant à des demandes de leurs gouvernements, de nombreuses Sociétés nationales ont assumé des fonctions de coordination supplémentaires en ce qui concerne l'action humanitaire en général.

Face aux changements intervenus dans l'environnement humanitaire, notamment l'apparition de nouveaux acteurs internationaux non traditionnels, des façons innovantes d'appliquer les principes de l'AS et de ses MS ont été trouvées. Les fonctions de partenaire principal de l'institution directrice – le CICR ou la Fédération internationale (selon le contexte) agissant en qualité de partenaire de soutien – ont été consolidées. Des efforts plus importants que par le passé ont été faits pour travailler en partenariat. De bons résultats ont été obtenus lorsque les problèmes qui surgissaient ont été résolus rapidement sur le terrain, sans qu'il soit nécessaire d'en référer aux capitales. Un renforcement des compétences en matière de communication, de négociation et de coopération serait nécessaire si l'on veut améliorer encore la performance des composantes du Mouvement coordonnant les opérations internationales de secours.

La période couverte par le présent rapport a été caractérisée par l'environnement fortement politisé dans lequel les composantes du Mouvement ont dû gérer les opérations internationales de secours. Ce facteur a compliqué l'accès aux bénéficiaires pour toutes les organisations humanitaires, en particulier les organismes des Nations Unies, qui ont été perçus comme des acteurs politiques dans certains contextes. En revanche, les composantes du Mouvement, étant perçues comme des acteurs neutres et impartiaux, ont généralement obtenu un meilleur accès. Ceci témoigne de l'avantage que représente pour les bénéficiaires le fait que les composantes du Mouvement agissent conformément aux Principes fondamentaux. En raison de leur accès aux bénéficiaires et de leur importance croissante au niveau national, les Sociétés nationales hôtes ont été sollicitées pour devenir les partenaires opérationnels d'organismes des Nations Unies et d'autres institutions, sans qu'il soit vraiment tenu compte de leur capacité d'absorber et de gérer les ressources offertes.

La Fédération internationale et le CICR, avec la Société nationale hôte, doivent faire un effort particulier pour assurer plus de coordination et de clarté lorsqu'ils lancent des appels pour obtenir des fonds lors de situations d'urgence complexes. En outre, la communication publique, notamment dans les situations de conflit armé et autres situations de violence, doit être mieux coordonnée.

Dans l'ensemble, il faut encore que les composantes du Mouvement fassent en sorte d'être mieux préparées à travailler ensemble et à répondre efficacement aux situations d'urgence imprévues et aux mégacatastrophes. Si, individuellement, les composantes du Mouvement se sont dotées de leurs propres plans d'urgence, peu de progrès ont été accomplis en matière de coordination de la planification d'urgence entre les composantes au niveau des pays. Au cours des phases initiales des

situations d'urgence, on a vu plus de Sociétés nationales travailler en dehors de leur propre territoire sans coordonner leur action avec la Société nationale hôte ni au sein des mécanismes de coordination du Mouvement, ce qui risque d'avoir un effet négatif sur l'opinion qu'a le public du travail de la Société nationale hôte et de l'ensemble du Mouvement.

1. Introduction

Le présent document est un rapport conjoint du CICR et de la Fédération internationale qui couvre la période allant de juin 2009 à juin 2011. Il analyse la mise en œuvre de l'Accord de Séville (AS)¹ et de ses Mesures supplémentaires (MS)² dans les opérations de secours internationales – en tenant compte du fait que l'AS et ses MS s'appliquent à toutes les activités internationales que les composantes sont appelées à mener dans le cadre d'une coopération multilatérale ou bilatérale, à l'exclusion des activités que les Statuts du Mouvement et les Conventions de Genève attribuent aux différentes composantes individuellement³.

Des tendances, défis, enseignements et bonnes pratiques sont mis en évidence dans le contexte d'importantes opérations internationales de secours effectuées pendant cette période. Le présent rapport est axé essentiellement sur les recommandations du rapport sur la mise en œuvre de l'AS et de ses MS présenté au Conseil des Délégués de 2009.

2. Constatations

2.1 Application de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires, principalement au regard des recommandations approuvées figurant dans le rapport présenté au Conseil des Délégués de 2009

Renforcement des Sociétés nationales

Leadership

L'AS et ses MS sont demeurés la référence pour la coordination des interventions du Mouvement lors de situations d'urgence récentes et d'opérations de secours internationales de longue durée. Une constatation majeure⁴ est que les Sociétés nationales hôtes⁵ assument plus de responsabilités en matière de coordination et de gestion des activités de secours. Un plus grand nombre de Sociétés nationales sont en mesure d'agir en tant qu'institution directrice ou de partenaire principale de cette institution. Le CICR et la Fédération internationale ont pris des mesures pour améliorer leur fonctionnement en tant que partenaires de soutien lorsqu'ils assument cette fonction.

¹ Résolution 6, « L'avenir du Mouvement », Conseil des Délégués de 1997.

² Résolution 8, « Mise en œuvre de l'Accord de Séville », Conseil des Délégués de 2005.

³ Pour d'autres rapports sur l'état de la coopération multilatérale et bilatérale, veuillez consulter le rapport de mise en œuvre concernant le Code de bon partenariat, et les documents de référence relatifs aux projets de résolutions soumis au présent Conseil sur, respectivement, les relations du Mouvement avec des acteurs humanitaires extérieurs, et le guide pratique à l'intention des Sociétés nationales menant des activités dans un contexte de conflit armé et d'autres situations de violence.

⁴ Sur la base des réponses d'une vingtaine de Sociétés nationales à une enquête, ainsi que d'une consultation avec des délégations du CICR et de la Fédération internationale.

⁵ Conformément aux termes utilisés dans les MS, la Société nationale d'un pays où se déroule une opération internationale de secours est appelée « Société nationale hôte », et les Sociétés nationales opérant en dehors de leur propre pays sont appelées « Sociétés nationales participantes ».

Partenariat, soutien à la Société nationale hôte

Toutes les composantes du Mouvement s'emploient à renforcer et mettre en place divers partenariats afin que la préparation aux catastrophes et l'intervention en cas de catastrophe soient mieux soutenues et coordonnées.

Sur la base d'une demande spécifique adressée par des Sociétés nationales au Conseil des Délégués de 2009, le CICR, avec les Sociétés de la Croix-Rouge canadienne et colombienne, a lancé un projet visant à produire un guide pratique et facile d'emploi qui aide les Sociétés nationales à se positionner, à se préparer et à agir en cas de conflits armés et autres situations de violence, en vue de s'assurer l'acceptation nécessaire pour pouvoir accéder sans risque aux victimes. Une résolution sur la préparation des Sociétés nationales aux situations de conflit armé et autres situations de violence et leur action dans ces situations sera présentée au Conseil des Délégués de 2011 par les Sociétés nationales concernées et le CICR, avec le soutien de la Fédération.

Donnant suite à la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2007 relative à l'Accord de Séville, le CICR a élaboré et mis en œuvre une stratégie et un plan visant à renforcer ses partenariats opérationnels avec les Sociétés nationales. Ce processus comportait des consultations étroites avec des Sociétés nationales et la Fédération internationale qui avaient pour but de mettre au point un ensemble de compétences en matière de partenariat visant à renforcer les capacités de partenariat interne du CICR. Non seulement cela a permis d'améliorer les modalités de travail avec les Sociétés nationales, mais cela contribue aussi à améliorer la coordination entre les composantes du Mouvement, en particulier pendant les situations d'urgence.

Pour apporter un concours supplémentaire aux efforts individuels et collectifs des composantes du Mouvement, la Croix-Rouge britannique a présenté un rapport qui recensait les lacunes et les problèmes dans les relations et les partenariats entre le Mouvement et les acteurs extérieurs, surtout dans les situations d'urgence. Cela a contribué à l'élaboration, en vue de soumission au Conseil des Délégués de 2011, d'une résolution visant à donner au CICR et à la Fédération internationale mandat de mettre au point des principes directeurs destinés à tous les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et concernant les relations avec des groupes d'acteurs extérieurs spécifiques.

En outre, la Fédération internationale et le CICR se sont employés activement à donner des orientations à toutes les composantes du Mouvement sur l'évolution du rôle joué par les ressources des forces armées et de la protection civile dans les situations de catastrophe et de crise.

Un accord-type entre le Programme alimentaire mondial (PAM) et les Sociétés nationales, s'inspirant de celui qui a été élaboré avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), est en cours d'élaboration et devrait être conclu d'ici la fin de 2011.

Le CICR et la Fédération internationale progressent également dans la mise au point d'un modèle d'accord de coopération, dans les Caraïbes, entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le HCR concernant les demandeurs d'asile et les réfugiés, conformément à l'accord-type existant.

Préparation aux situations d'urgence

Réunions entre les composantes du Mouvement. Les Sociétés nationales sont plus nombreuses à établir des mécanismes de coordination avec des partenaires au

sein du Mouvement plus tôt dans la phase d'urgence. Ce progrès est dû au fait que des mécanismes de coordination du Mouvement et un soutien constant au renforcement des capacités ont été inclus dans la planification d'urgence.

Des réunions entre les composantes du Mouvement, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, ont lieu régulièrement dans un beaucoup plus grand nombre de pays, que ce soit dans des situations d'urgence ou hors urgence. Presque tous les comptes rendus de la Fédération internationale et du CICR faisant le point sur leurs activités mentionnent cet élément. Cependant, il faut davantage de soutien pour gérer la fonction coordination, préciser son but et faire en sorte que les rôles et responsabilités en matière de planification et de prise de décisions soient clairement définis.

Note d'orientation et modèle pour les accords de coordination du Mouvement.

Le CICR et la Fédération internationale ont mis au point, au début de 2011, une Note d'orientation sur le processus de coordination visant à l'élaboration d'un accord de coordination entre les composantes du Mouvement, ainsi que le modèle d'accord qui l'accompagne. Les versions anglaise, arabe, espagnole, française et russe ont été mises à la disposition de toutes les délégations du CICR et bureaux de la Fédération internationale afin qu'ils les transmettent aux Sociétés nationales.

Les composantes du Mouvement sont encouragées à conclure cet accord, de telle sorte que lorsque des catastrophes naturelles et des conflits armés ou d'autres formes de violence surviennent et exigent un soutien international, elles soient mieux préparées à répondre efficacement et judicieusement aux besoins des bénéficiaires dans le cadre d'une intervention du Mouvement bien coordonnée.

En août 2011, des accords avaient été signés en Sierra Leone, au Liberia, au Népal, au Liban, au Soudan, en Haïti, en Libye, au Zimbabwe et en Irak, ainsi que dans les Sociétés nationales d'Asie centrale. Dans divers autres pays, tels que la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et la Côte d'Ivoire, les composantes du Mouvement ont déjà entamé un processus qui devrait conduire à la signature d'un accord vraisemblablement d'ici la fin de 2011.

La Fédération internationale continue d'inclure des processus et activités de coordination du Mouvement dans ses mises à jour du Guide pour la planification d'urgence et des interventions en cas de catastrophe.

Formation

Si une formation à l'AS et à ses MS a été dispensée dans plusieurs délégations régionales du CICR et bureaux régionaux de la Fédération internationale ainsi que dans des Sociétés nationales, cela n'a pas été fait systématiquement. Ceci est peut-être dû au fait que le cours était disponible en ligne sur le site du programme WORC (Le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge). Cela étant, comme la situation est différente pour chaque opération, le fait de promouvoir le dialogue et le partage de données d'expérience sur l'application de l'AS et de ses MS contribue à ce que les rôles, les responsabilités et la coordination soient mieux compris, quel que soit le contexte concerné.

Le CICR intègre maintenant aussi, dans sa formation destinée au personnel d'encadrement déployé au titre du mécanisme de déploiement rapide, une session spécifique sur la mise au point d'un cadre de sécurité CICR comprenant les concepts de l'AS et des MS et leur lien avec la gestion de la sécurité.

La Fédération internationale s'est dotée d'un cadre de gestion de la sécurité qui comprend la formation aux questions de sécurité pour les unités d'intervention

d'urgence (ERU) et les équipes d'évaluation et de coordination sur le terrain (FACT) déployées en cas de catastrophe naturelle. En outre, une formation en ligne à la sécurité est obligatoire pour le personnel de la Fédération. Cette même formation est disponible à toutes les Sociétés nationales et au grand public.

L'AS et ses MS figurent, entre autre, dans les cours suivants :

- § **WORC** (Le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge). Ce cours en ligne comprend un chapitre sur la coordination, intitulé « Coordination au sein du Mouvement », qui a un rapport direct avec l'AS et ses MS.
- § **IMPACT** (Mobilisation et préparation à l'action sur le plan international). Cours d'introduction pour tout le personnel de la Fédération ou des Sociétés nationales affecté à des missions internationales.
- § **Cours de base du CICR** destiné aux nouveaux délégués sous contrat CICR, dont un module en ligne contient un chapitre sur l'AS et ses MS.
- § **Cours d'orientation sur le Mouvement pour les dirigeants de Société nationale**. Cours de cinq jours organisé conjointement par le CICR et la Fédération internationale une fois par an. Il donne aux cadres supérieurs des Sociétés nationales (Présidents ou Secrétaires généraux) des informations sur leurs responsabilités au sein du Mouvement, y compris en matière de sensibilisation et d'application des politiques du Mouvement.
- § **Cours d'introduction à la gestion des catastrophes (cours de la Fédération internationale)**. Cours de cinq jours qui a incorporé dans son programme la sensibilisation et l'application de l'AS et des MS, ainsi que des mécanismes de coordination du Mouvement.
- § **Cours du CICR sur le droit et la protection**. Un après-midi est consacré à la coordination humanitaire, principalement au sein du Mouvement mais aussi avec les Nations Unies.
- § **Cours de formation aux partenariats au sein du Mouvement (cours du CICR)**. Nouveau cours, encore en phase pilote, qui a été conçu pour aider les collaborateurs du CICR, en particulier les cadres intermédiaires et le personnel technique, à mieux travailler en partenariat avec les Sociétés nationales et à collaborer plus efficacement au sein du Mouvement. Cette formation est dispensée avec des collègues de Sociétés nationales et de la Fédération internationale là où cela s'avère possible sur le terrain.

Mettre à profit et partager les enseignements pour se doter de bonnes pratiques

Une réalisation importante a été l'application au séisme qui a frappé Haïti en 2010 des enseignements tirés du tsunami de 2004 en Asie en matière de coordination au sein du Mouvement. Si les contextes étaient différents, les principes et lignes directrices relatifs à la mise en place d'une structure de coordination définissant des rôles et responsabilités ont été appliqués dès la phase initiale de l'intervention d'urgence en Haïti, en tenant compte des recommandations du Forum sur le tsunami approuvées par le Conseil de direction de la Fédération internationale en 2007.

Ainsi, notamment, les fonctions de délégué(e) coordination technique de la Fédération ont été séparées de celles des coordinateurs du Mouvement dans le même domaine technique (les abris, par exemple). Cela a permis de répondre plus efficacement aux besoins de la population touchée par le séisme. En outre, une approche plus systématique est adoptée s'agissant d'inclure dans les évaluations en temps réel la coordination, les rôles et responsabilités respectifs, et les capacités des composantes à gérer des opérations de grande ampleur et complexes. Cela a été le cas au Pakistan, en Haïti et dans la crise d'Afrique du Nord.

Examens périodiques. Si la coordination au sein du Mouvement a bénéficié de plus d'attention dans les évaluations des opérations, il faudrait faire davantage pour contrôler l'efficacité des structures et de la gestion des mécanismes de coordination, notamment par rapport à l'application de l'AS et de ses MS.

2.2 L'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires dans les opérations internationales de secours récentes

Haïti. Séisme, janvier 2010 : des mécanismes de coordination du Mouvement ont été établis au bout de la première semaine qui a suivi le séisme, et une structure de coordination était en place deux semaines après la catastrophe. Un accord tripartite de coordination du Mouvement a été signé en mai 2010 par la Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne, la Fédération internationale et le CICR. Il invitait les Sociétés nationales participantes à faire leur et utiliser les mécanismes de coordination prévus dans l'accord. Des réunions de coordination opérationnelle continuent de se tenir régulièrement avec tous les partenaires Croix-Rouge et Croissant-Rouge travaillant dans le cadre de la réponse au séisme et de la reconstruction. Même les meilleurs mécanismes de coordination du Mouvement sont mis à rude épreuve après une catastrophe de cette ampleur, et avec un grand nombre de Sociétés nationales et d'acteurs extérieurs encore sur le terrain en Haïti actuellement, la coordination demeure complexe.

Pakistan. Inondations, juillet 2010 : on peut citer, dans l'intervention menée lors des inondations au Pakistan en 2010, plusieurs bons exemples de coopération et de coordination stratégiques entre partenaires au sein du Mouvement. Ces partenaires ont convenu, dès le début de l'intervention, d'un cadre de coordination qui désignait le Croissant-Rouge du Pakistan comme l'institution directrice pour la coordination de la réponse du Mouvement à la catastrophe. Le Croissant-Rouge du Pakistan, la Fédération internationale et le CICR ont établi une plateforme du Mouvement qui visait à définir les rôles et secteurs de responsabilité de chaque partie dans les opérations sur le terrain. Tous les partenaires au sein du Mouvement ont en outre approuvé, le 27 septembre 2010, la Déclaration conjointe sur la réponse du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la crise des inondations au Pakistan. Une conférence des donateurs s'est tenue à Doha en octobre. Elle a été l'occasion de communiquer le plan d'action de la Fédération internationale, et de discuter de la question de la collecte de fonds pour répondre à l'appel d'urgence révisé.

Au niveau d'Islamabad, le Croissant-Rouge du Pakistan a également organisé des réunions quotidiennes pour faire le point sur les opérations, et, deux fois par semaine, des réunions de coordination du Mouvement pour discuter et décider d'une approche commune concernant des questions opérationnelles, y compris la question de la sécurité. Au niveau opérationnel, la réponse combinée et le taux de participation de tous les partenaires du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été bons. Des fiches techniques du Mouvement (*Movement Factsheets*) et des rapports trimestriels consolidés de la Fédération internationale ont été publiés, malgré les difficultés rencontrées pour collecter et communiquer certaines données sur le soutien bilatéral des Sociétés nationales participantes. Des activités menées sans coordination par certaines Sociétés nationales ont continué à poser des problèmes. Malgré ce qui a été accompli dans l'ensemble, les relations entre la Fédération internationale et le CICR ont parfois été tendues, en raison de différences de politique générale et d'opinion sur les rôles et pratiques appropriés dans l'opération de réponse aux inondations. Avec l'adoption d'un concept cohésif de représentation collective du Mouvement, il y a en fait eu moins de cohésion, les Sociétés nationales participantes n'adhérant pas toutes aux accords qu'elles ont signés. Il y a également eu des interprétations différentes de la façon d'appliquer les accords. Des efforts ont été faits aux niveaux mondial, régional et national pour

dialoguer sur ces divergences et s'efforcer de parvenir à plus de communauté de vues et d'approches⁶.

Kirghizistan. L'accord de coordination au sein du Mouvement signé en avril 2010 a servi de base à une intervention bien coordonnée du Mouvement lorsque le sud du Kirghizistan a connu une vague de violences ethniques au mois de juin suivant. Un protocole tripartite de partenariat et de coordination bien conçu, établi par la Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan, le CICR et la Fédération internationale, a permis d'avoir une idée précise des rôles, des responsabilités et des mécanismes de coordination lorsque la situation d'urgence est survenue. Si le CICR a assumé le rôle directeur en matière de coordination, à la demande de la Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan, le protocole de partenariat a permis à la Société nationale d'établir une solide coordination avec un nombre croissant de Sociétés nationales participantes souhaitant intervenir face à la situation de violence. Les mécanismes de coordination ont facilité un dialogue ouvert, qui a abouti à des appels coordonnés et complémentaires de la Fédération internationale et du CICR en Ouzbékistan dès les premiers jours, ce qui a contribué à une intervention solidement coordonnée du Mouvement. De plus, cette bonne coordination du Mouvement a été très bien accueillie par les gouvernements des deux pays et l'ensemble du système de réponse des Nations Unies.

Soudan. Une grande importance a été accordée aux efforts de coordination au Soudan. Cela a abouti à la mise en place d'un cadre de coordination du Mouvement en vertu duquel ont été instaurées des réunions régulières, complétées par des réunions ponctuelles selon les besoins. Un comité de coordination technique a également été créé pour s'occuper de la séparation prévue entre les Sociétés nationales du Nord et du Sud. À la date où ce rapport est rédigé, cependant, l'évolution de la situation au Soudan et la complexité des défis humanitaires qui se posent exigent des efforts supplémentaires en matière de coordination entre la Société nationale, le CICR et la Fédération internationale, notamment en ce qui concerne la coordination et la complémentarité des appels. Un accord de coordination au sein du Mouvement avait été signé entre tous les partenaires, et des mécanismes de coordination avaient été incorporés dans la planification d'urgence en vue des élections nationales de 2010 et du référendum national sur le Sud-Soudan en 2011. Des plans sont en cours d'élaboration pour renforcer et développer des partenariats avec des acteurs extérieurs, notamment dans le système des Nations Unies et dans le secteur privé.

Côte d'Ivoire. Une déclaration conjointe tripartite a été signée en janvier entre la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, la Fédération internationale et le CICR sur la coordination des activités pour une intervention humanitaire efficace. Au titre du cadre de coordination, une plateforme du Mouvement a été créée au plus haut niveau des trois composantes, afin de doter l'opération d'une approche stratégique. En outre, trois notes conjointes tripartites et une conférence téléphonique ont été organisées pour assurer une communication efficace et une compréhension commune de la situation dans le pays, et pour faciliter l'intervention du Mouvement.

Libye. La crise humanitaire en Libye et dans les pays voisins a donné lieu rapidement à une déclaration commune⁷ signée en mars 2011 par le Croissant-Rouge libyen, le Croissant-Rouge tunisien, la Société du Croissant-Rouge égyptien,

⁶ Real Time Evaluation of IFRC response to Pakistan floods (Évaluation en temps réel de l'intervention de la Fédération internationale lors des inondations au Pakistan), janvier 2011.

⁷ Une « déclaration conjointe » est un outil de communication interne qui sert à informer toutes les composantes du Mouvement des rôles et responsabilités de la Société nationale hôte, de la Fédération internationale et du CICR, et donne des orientations sur la coordination requise pour une situation d'urgence particulière. Elle est fondée sur l'AS et ses MS.

la Fédération internationale et le CICR, et communiquée à tous les partenaires au sein du Mouvement. La réponse du Mouvement à la crise a confirmé la nécessité d'une solide coordination et d'une définition claire des rôles et des responsabilités en matière de préparation ainsi que de planification et d'exécution de l'intervention. Jusqu'à août 2011, les outils suivants ont été utilisés pour informer les composantes du Mouvement et coordonner leur action :

- Un accord-cadre de coordination et de coopération a été conclu entre le Croissant-Rouge libyen, le CICR et la Fédération.
- Trois réunions de coordination sous forme de conférences téléphoniques pour les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération ont été tenues à des fins de partage d'informations.
- Deux conférences régionales rassemblant les Sociétés nationales participantes (en particulier de la région), la Fédération internationale et le CICR ont été organisées. Leurs thèmes : la réponse du Mouvement à la situation humanitaire en Libye et les questions de migration.
- Six notes spéciales ont été émises par le CICR à l'intention de toutes les Sociétés nationales sur des sujets tels que les relations du Mouvement avec des acteurs extérieurs, les principes directeurs applicables aux contributions à l'action du Mouvement, et le point sur la réponse du CICR à la crise.

Gestion de la sécurité. La plupart du temps, l'action opérationnelle du Mouvement a lieu dans des environnements en évolution constante impliquant des risques considérables pour la sécurité. De plus, des situations complexes telles que celles de la Libye et de Haïti, qui font intervenir des entités militaires internationales et où de nombreux acteurs humanitaires sont présents et travaillent dans un environnement instable et dangereux, représentent des risques graves pour la sécurité des volontaires et du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les préoccupations en matière de sécurité ont exigé que soient communiqués à toutes les composantes du Mouvement des principes directeurs opérationnels conformes aux Principes fondamentaux et aux politiques pertinentes du Mouvement. Une méthode a consisté à émettre des « notes spéciales » concernant des défis opérationnels tels que, notamment, les relations entre les composantes du Mouvement, les entités militaires et d'autres acteurs extérieurs dans des crises humanitaires majeures telles que celles de la Libye et de la Côte d'Ivoire.

3. Recommandations

Compte tenu des observations figurant dans le présent rapport, il est recommandé :

1. Que les composantes du Mouvement continuent d'utiliser l'AS et ses MS comme cadre directeur de la coordination au sein du Mouvement dans les opérations internationales de secours ; que, dans un esprit de partenariat, la Société nationale hôte, le CICR et la Fédération internationale adaptent les mécanismes de coordination au contexte local afin que les besoins humanitaires soient dûment satisfaits ; et que les Sociétés nationales qui travaillent à l'échelon international participent à ces mécanismes de coordination.
2. Que la Fédération internationale et le CICR continuent à mettre au point, en fonction des besoins, des outils servant à gérer les relations entre les composantes du Mouvement et des acteurs extérieurs et, en consultation avec les Sociétés nationales, élaborent des principes directeurs à cet égard (comme le prévoit le projet de résolution relatif aux acteurs extérieurs présenté au Conseil des Délégués de 2011).

3. Que toutes les composantes du Mouvement fassent connaître aux acteurs extérieurs au Mouvement leurs modalités de travail conformes aux Principes fondamentaux et aux Statuts du Mouvement.
4. Que les activités menées au niveau national afin de se préparer à une action du Mouvement lors de situations d'urgence et d'améliorer cette action soient renforcées, notamment :
 - a. La tenue de réunions entre les composantes du Mouvement
 - b. Une planification d'urgence qui serve à
 - i. améliorer la préparation des Sociétés nationales ;
 - ii. évaluer les risques ;
 - iii. montrer comment les ressources pourraient être mobilisées et coordonnées au sein du Mouvement ;
 - iv. positionner l'action du Mouvement dans l'ensemble de la réponse humanitaire.
 - c. L'établissement de procédures visant à développer les accords de coordination du Mouvement, en tant qu'outils de renforcement de la coopération et de la préparation.
5. Que les enseignements tirés de toutes les opérations internationales de secours de grande ampleur, y compris grâce aux évaluations en temps réel, soient partagés avec les partenaires au sein du Mouvement.
6. Que, en consultation avec la Société nationale hôte, la Fédération internationale et le CICR améliorent la coordination de leurs appels et veillent à ce qu'ils soient complémentaires.